

Zeitschrift:	Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia
Herausgeber:	Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
Band:	6 (2001)
Artikel:	Les sans-papiers, des victimes de la politique migratoire suisse
Autor:	Kunz, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1007424

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les sans-papiers, des victimes de la politique migratoire suisse

Jean Kunz

L'auteur a écrit ce texte pour Tsantsa en 2000 dans une perspective de lutte syndicale. Il est actuellement secrétaire régional du syndicat COMEDIA et président du Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI) de Fribourg. Il est membre du Mouvement de soutien aux sans-papiers et a été un important porte-parole de ces derniers lors de leur occupation, durant près de trois mois, de l'Eglise Saint-Paul à Fribourg.

Le jour où la Suisse prenait connaissance du rapport Bergier (décembre 1999) sur sa responsabilité lors de la dernière guerre face au drame des réfugiés¹, deux cent vingt travailleurs de l'ex-Yougoslavie qui demandaient leur régularisation après dix ans d'activité dans le canton de Vaud recevaient une réponse de la conseillère fédérale Ruth Metzler:

«Au vu de ce qui précède [application des dispositions discriminatoires de la politique migratoire] et en dépit des arguments invoqués, le Conseil fédéral ne peut répondre favorablement à votre appel. S'il le faisait, il se désolidariserait des autres cantons qui ont suivi ses décisions et les ont mises en pratique. En outre, cela constituerait une inégalité de traitement flagrante à l'égard des saisonniers et des employeurs qui ont donné suite aux décisions du Conseil fédéral. Les personnes concernées devront dès lors quitter notre pays.»

Pour le Conseil fédéral, l'égalité de traitement et la non-discrimination, c'est l'application des dispositions légales injustes pour toutes et tous, c'est la *raison d'Etat*.

¹ Afin d'alléger le texte, nous avons supprimé les féminisations des termes impliquant des répétitions («réfugiées et réfugiés», «travailleuses et travailleurs», etc.). Les termes collectifs au masculin pluriel sont donc à comprendre comme mentionnant à la fois le masculin et le féminin. (ndlr)



Le mouvement des sans-papiers en Suisse

Depuis près de deux ans, différentes actions ont été menées en Suisse pour la défense des sans-papiers. Appel au Conseil fédéral pour les anciens saisonniers de l'ex-Yougoslavie signé par plus de mille personnes, actions de lobbying des employeurs et des syndicats pour les mêmes travailleurs devenus sans-papiers, en décembre 1997, motion d'amnistie pour les sans-papiers de la conseillère nationale Angéline Fankhauser signée par cent onze parlementaires demandant une large régularisation des sans-papiers en Suisse. Le 14 mars 1998, une première conférence nationale à Berne adoptait une plate-forme commune pour créer un large mouvement de soutien aux sans-papiers et définir ses activités.

C'est dans ce cadre que le mouvement se bat afin de sensibiliser l'opinion publique à la réalité des sans-papiers en Suisse et de répondre à l'attitude de nos autorités, plus particulièrement celle du Conseil fédéral, qui pratique la politique de l'autruche en refusant de prendre en considération la réalité de milliers de personnes vivant clandestinement dans ce pays.

Le mouvement a pour objectif de rassembler largement les organisations engagées à ce niveau et de créer une solidarité avec les sans-papiers. Il est indispensable que des réseaux de solidarité, églises, ONG, syndicats s'organisent afin de construire un mouvement réel avec les personnes concernées et de dépasser les déclarations de bonnes intentions.

Humainement scandaleux, économiquement absurde, raciste

Aujourd'hui, des dizaines de milliers de travailleurs sans aucun statut légal effectuent des travaux que les résidents ne veulent plus effectuer dans des secteurs précaires et sont exclus par notre politique migratoire, basée sur la peur de l'étranger et de la surpopulation étrangère. Ce sont des saisonniers dont le permis n'a pas été renouvelé, des familles ne bénéficiant pas du regroupement familial, des femmes séparées dont l'autorisation de séjour était liée au conjoint, des femmes de ménage ne pouvant bénéficier d'un permis, des danseuses de cabaret fuyant l'industrie du sexe, des requérants déboutés ne pouvant retourner chez eux ainsi que toutes les victimes de la législation discriminatoire des étrangers que nous connaissons.

Les clandestins échappent à tout contrôle et vivent dans les situations les plus précaires, victimes d'une société qui les ignore mais qui les utilise pour faire les travaux dont plus personne ne veut. Le Conseil fédéral n'en a que faire et poursuit sa fabrication de clandestins, sans tenir compte des impératifs du marché du travail qui aura besoin ces prochaines années de nouveaux travailleurs.

Intégration contre criminalisation

L'intégration doit être placée au centre de notre lutte dans la nouvelle politique à l'égard des étrangers. La philosophie de l'intégration doit être une intégration mutuelle où la population suisse et les populations étrangères doivent évoluer les unes vers les autres. Il faut concevoir des projets de politique commune aux Suisses et aux étrangers.



Les axes prioritaires de cette politique d'intégration doivent être l'école, la formation et le perfectionnement professionnel, la participation aux niveaux politique, associatif et culturel, la vie commune et familiale ainsi que l'information.

Libre circulation contre contrôle policier

La libre circulation et l'égalité de traitement pour toutes les personnes qui travaillent en Suisse doivent être introduites, accompagnées des mesures permettant le contrôle par les partenaires sociaux des conditions sociales et de travail de tous. Les critères appliqués aux migrants vivant en Suisse à titre permanent, temporaire ou provisoire, doivent exclure toute discrimination. Ceci concerne particulièrement les travailleurs extra-communautaires qui seront les acteurs des prochains flux migratoires.

Solidarité internationale contre peur de l'étranger

En France, en Belgique, en Italie, en Espagne et en Allemagne, le mouvement s'organise pour combattre l'Europe de la fermeture des frontières et de la discrimination. La «communautarisation» de la politique à l'égard des étrangers a vu le jour, de façon rampante, bien avant la signature du Traité d'Amsterdam, dans un cadre intergouvernemental. Elle a érigé l'Europe en forteresse fermée, réduit les droits des étrangers, renforcé la discrimination, instauré la «préférence communautaire». L'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam institutionnalise une orientation qui se traduira par l'aggravation de la précarité et de l'exclusion, déjà intenables. En matière de circulation des personnes, l'Union européenne est fondée sur un régime à deux vitesses: pour les citoyens européens, liberté presque totale de déplacement et d'installation, suppression des frontières internes; pour les étrangers des pays tiers, contrôles policiers, mobilité restreinte, impossibilité de s'établir dans le pays de leur choix, y compris s'ils sont résidents de longue date en Europe. Rien, dans le Traité d'Amsterdam, ne laisse espérer la fin de cette discrimination ni la disparition de l'infériorité juridique dans laquelle l'Europe place des millions de personnes qui l'ont choisie comme terre d'accueil et ont contribué à sa prospérité. Officiellement, l'Europe et ses Etats membres luttent contre le racisme, ce qui est parfaitement illusoire tant que l'égalité de tous ceux qui la peuplent n'est pas assurée.

Depuis plusieurs années, des sans-papiers sont en lutte un peu partout pour obtenir leur régularisation. Presque partout, le droit d'asile est en danger et des réfugiés se battent pour obtenir la possibilité de se protéger en Europe. Des luttes s'efforcent d'élargir l'accès des étrangers à la nationalité du pays où ils résident. Le droit à la vie privée et familiale, y compris le respect des situations spécifiques des femmes immigrées et leur considération en tant que personnes indépendantes, font l'objet de nombreuses mobilisations.

Tous ces objectifs et toutes ces luttes doivent se rejoindre et se coordonner pour former un vaste mouvement européen en faveur de la régularisation des sans-papiers et du respect des droits des étrangers.

De toutes ces luttes et revendications émergent des convergences. Elles définissent une Europe ouverte et respectueuse des droits de toutes et tous.